

# LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique (1) — Section 2 : Obligations de déclaration

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

<b>Date</b>	17/09/2017
<b>Juridiction / Nature</b>	LOI
<b>NOR / Numéro</b>	PRMX1309699L
<b>URL Légifrance</b>	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315</a>

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] documents administratifs, la Commission des participations et des transferts, la Commission de régulation de l'énergie, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] documents administratifs, la Commission des participations et des transferts, la Commission de régulation de l'énergie, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] documents administratifs, la Commission des participations et des transferts, la Commission de régulation de l'énergie, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

## TEXTES VISÉS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré, L'Assemblée nationale a adopté, Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-676 DC en date du 9 octobre 2013, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

## RÉFÉRENCE

---

LOI PRMX1309699L du 17 septembre 2017, « LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique (1) – Section 2 : Obligations de déclaration ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315> (consulté le 20 juin 2026).